



**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 6 février 2023**

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 6 février 2023 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022
- Modification du régime indemnitaire de la secrétaire de Mairie
- Autorisation donnée à M. le Maire pour signer une convention avec un GAEC pour l'implantation d'une réserve incendie enterrée de 120 m³ chemin de la Côte
- Autorisation donnée à M. le Maire de faire des demandes de subventions auprès de la Préfecture et du Conseil départemental pour l'implantation d'une réserve incendie enterrée de 120 m³ chemin de la Côte et
- Autorisation donnée à M. le Maire de faire des demandes de subventions auprès de la Préfecture et du Conseil départemental pour l'implantation d'une borne incendie route des deux villages à hauteur de l'impasse des deux villages.
- Autorisation donnée à M. le Maire pour signer un contrat avec l'entreprise Koesio pour la location d'un photocopieur / imprimante réseau.
- Questions diverses et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de M. Christophe LESUEUR qui a donné pouvoir à M. Bernard GARDEMBAS. Mme Lydie ADE est désignée secrétaire de séance.

1. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2022.

2. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2022, le Conseil municipal avait décidé de porter le temps de travail de la secrétaire de Mairie de 16 H 00 à 18 H 00. A cette occasion le régime indemnitaire aurait dû être révisé. Par ailleurs, par délibération en date du 29 mars 2021, le Conseil municipal avait décidé de créer une régie de recette pour la gestion de la salle polyvalente. La responsabilité de la gestion de cette régie a été confiée à la secrétaire de mairie ce qui justifiait une indemnité réglementaire qu'il convient d'intégrer à son régime indemnitaire. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour adopter le nouveau plafond du régime indemnitaire de la secrétaire de Mairie.
3. Le plan communal de défense contre l'incendie prévoit l'implantation d'une réserve incendie enterrée chemin de la Côte afin de couvrir les risques du chemin de la Côte et d'une partie de la rue Guillaume de Véral. Ne disposant pas de réserve foncière celle-ci doit être implantée sur une parcelle privée. Pour cela, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre la commune et le propriétaire. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le GAEC du VERAVAL.
4. Afin de financer l'implantation d'une réserve incendie chemin de la Côte et d'une bouche incendie impasse des deux villages, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Conseil départemental. Les résultats du marché public passé par le Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central n'étant pas encore connus le Conseil municipal se réunira le 16 février pour autoriser le Maire à effectuer les demandes de subventions.
5. Le contrat du photocopieur/imprimante étant venu à échéance, Monsieur le Maire propose, après comparaison de deux prestataires de renouveler le contrat avec la société Koesio. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat avec cette société.

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que les travaux de remplacement des huisseries dans un logement communal vont être réalisés en semaine 8. La rénovation d'une partie de salle de bain sera réalisée aussitôt après.
- Face au non-respect de l'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes rue du Clocher, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a décidé, conformément à l'avis de la commission travaux et sécurité, de mettre en place un sens interdit. Celui-ci sera effectif dès que la signalisation pourra être mise en place.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que pour des raisons techniques, le projet de déplacement du conteneur à verres n'est pas possible. Le Conseil municipal décide donc de le laisser à son emplacement actuel impasse du calvaire.
- Mme la secrétaire de Mairie informe le Conseil municipal que 80 % des foyers de la commune ont répondu au recensement. Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'y répondre le plus rapidement possible – il sera clôturé le 18 février – ou de prendre contact avec l'agent recenseur, Alexis BLONDEL qui vous a laissé ses coordonnées.
- Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des événements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, météo, etc.). Vous pouvez aussi mettre en favori la page de la gendarmerie de Terres-de-Caux (Gendarmerie COB Terres-de-Caux) qui publie régulièrement des alertes ou des conseils en matière de sécurité.
- M. Michaël BLONDEL informe le conseil municipal que le relanternage de l'éclairage public doit être réalisé fin février/début mars.
- Il est rappelé que sauf autorisation expresse de la Préfecture il est interdit de procéder au brûlage à l'air libre de déchets verts, de plastiques ou de tous autres déchets. Les déchets verts peuvent être déposés à la plateforme intercommunale de dépôts volontaires située rue Guillaume de Véral.
- Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune <https://www.hautot-le-vatois.fr/> s'est enrichi
 - d'un article sur la sortie patinoire organisée par le Comité des loisirs,
 - d'un article sur la protection contre la grippe aviaire,
 - d'un article sur la cérémonie des vœux,
 - vous y trouverez également chaque semaine le programme d'animation proposé par l'office de tourisme Yvetot-Normandie.

Prochaine réunion du Conseil municipal : 16 février 2023 à 20 h 00.